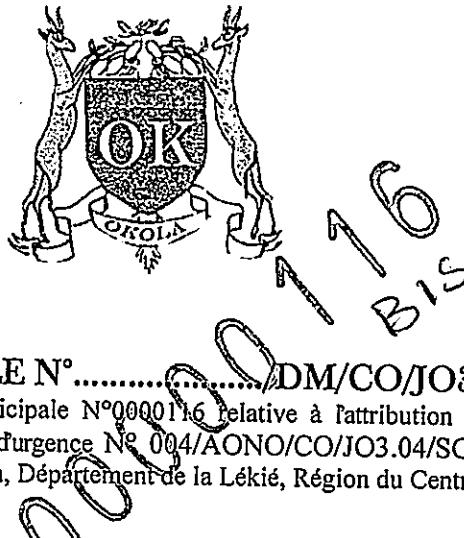


COMMUNE D'OKOLA

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHÉS



OKOLA COUNCIL
GENERAL SECRETARY
CONTRACT BOARD

DECISION MUNICIPALE N°.....DM/CO/JO3.04/SG/SM/2025

Portant rectificatif de la Décision Municipale N°0000116 relative à l'attribution du marché suivant Dossier d'Appel d'Offres National en procédure d'urgence N° 004/AONO/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2025 pour la construction d'un étang municipal à Okola, Département de la Lékié, Région du Centre.

MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola

FINANCEMENT : BIP MINEPIA- EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune d'Okola,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
 Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'arrêté n°537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
 Vu l'arrêté N° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;
 Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 5 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre ;
 Vu la circulaire N°005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence N° 004/AONO/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2025 pour la construction d'un étang municipal à Okola, Département de la Lékié, Région du Centre.
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : est pour compter de la date de signature de la Présente Décision, attributaire des prestations ci-après, relatives au Dossier d'Appel d'Offres susvisé :

N° Lot	Attributaire	Montant TTC	Délai d'exécution
UNIQUE	ETS ESPOIR, tél. : 699 28 48 95	9.999.000	03 mois

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera, suivant la procédure en vigueur.

24 JUL 2025

Fait à Okola, le

Ampliations :

- PREFET-L/MONATELE pour information ;
- ARMP-CE/YAOUNDE pour publication ;
- DDMINMAP/MONATELE pour information ;
- DDMINTP/MONATELE pour information ;
- CHRONO/ARCHIVES.

